

Fédération des syndicats **FO** de l'enseignement 10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex Tel.: 0243534226 – @: fnec.fp.53@laposte.net

Déclaration liminaire de Force Ouvrière au CDEN du 30 avril 2020

Monsieur le Préfet.

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Départemental de l'Education Nationale.

Ce CDEN se tient alors que nous faisons face à une crise sanitaire sans précédent.

Les personnels de l'Education nationale assurent la continuité du service public (enseignement à distance, continuité administrative, suivi, orientation, accompagnement social des élèves...), et accueillent pour certains les enfants de soignants et autres ayant-droit (le plus souvent sans toutes les protections adaptées, sans suivi médical ni dépistage malgré les demandes portées par Force Ouvrière)

Malgré ces circonstances exceptionnelles, et malgré un premier report, les instances de carte scolaire ont été maintenues afin notamment de décider des ouvertures et fermetures de postes. Nous réaffirmons ce que nous disons depuis le 5 mars : la priorité n'aurait-elle pas dû être de s'assurer que la protection des personnels, notamment des personnels volontaires et des élèves accueillis ? Ne devrait-elle pas être d'assurer des conditions nécessaires à une éventuelle reprise 2

Aucune instance ne peut se tenir dans de bonnes conditions dans ce contexte. Les représentants du personnel, les enseignants, sont confinés comme la majorité de la population : ils n'ont pas eu les moyens pour apprécier et défendre réellement les situations.

De plus, la situation née d'un premier tour des élections municipales maintenu malgré la situation sanitaire, qui voit des élus maintenus bien que non candidats, voire battus dans les urnes mais toujours interlocuteurs et, parfois décideurs, complexifie encore le tableau et n'offre pas les meilleures garanties de respect du cadre démocratique.

L'exemple de l'école d'Hilard est, à cet égard, frappant. Des personnels et des parents en colère qui ne peuvent s'exprimer qu'au travers d'une pétition installée par leur organisation syndicale. 300 signatures recueillies en une semaine témoignent de cette colère et de cette incompréhension. L'école d'Hilard est tout est symbole aujourd'hui.

En effet, chacun reconnaît, y compris notre ministre que la crise actuelle génère des inégalités et accroît celles qui existent déjà. Pour la FNEC-FP FO 53, comme pour la plupart des personnels de l'Education Nationale, le meilleur moyen pour lutter contre ces inégalités est d'annuler toutes les suppressions de postes et de donner tous les moyens nécessaires pour que la rentrée de septembre se fasse dans des conditions à la hauteur des enjeux. Chacun sait que de nouveaux besoins s'imposeront inéluctablement à la reprise de l'enseignement.

C'est pourquoi nous réitérons nos propositions déjà formulées lors du CTSD du 10 avril. Nous exigeons :

- -qu'aucune fermeture de poste ne soit décidée
- -l'ouverture de toutes les classes réclamées par les équipes enseignantes
- -l'amélioration des décharges de direction
- -la création immédiate de postes RASED pour le renforcement des réseaux d'aides dans toutes les circonscriptions du département

Le président de la république n'a-t-il pas déclaré qu'il fallait "changer de logiciel" ?

La FNEC-FP FO 53 a toujours demandé le report de toutes les instances après la crise. Il est impossible de continuer comme si de rien n'était. Il est impossible de faire comme avant. La dégradation des services publics et des conditions de travail des personnels doit s'arrêter.



La FNEC-FP FO 53 dénonce systématiquement les politiques d'austérité depuis des années, qu'elles soient de droite ou de gauche car l'indépendance vis à vis de tout pouvoir politique fait partie de l'ADN de Force Ouvrière. Cette situation devrait être au contraire l'occasion de revoir complètement les priorités pour la restauration de TOUS les services publics. Force est de constater que ce n'est toujours pas le chemin pris par notre ministère.

Le Président de la République, puis le Premier ministre et le ministre de l'Education nationale, ont annoncé leur décision de rouvrir progressivement les crèches, les écoles, les collèges et les lycées à compter du 11 mai prochain, alors même que tous les lieux publics resteront fermés. A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne connaissons pas la teneur des annonces du premier ministre.

Si cette décision est maintenue, elle aura des conséquences majeures en particulier pour les mairies, la gestion sanitaire des écoles tant sur le temps scolaire que périscolaire.

Pour notre part, nous considérons que cette décision est irréalisable car dangereuse, et impossible à mettre en œuvre sur le terrain sans mise en danger des élèves et des personnels. Les gestes barrières, nous le savons tous ne pourront être respectés compte tenu de l'âge des élèves ou du nombre d'élèves par classe ou encore du manque de matériel de protection.

Comment imaginer qu'un enfant de 7 ans se tienne à bonne distance de ses pairs durant ce temps scolaire et périscolaire ? Sans parler des regroupements dans la cour de récréation, de la sieste en maternelle, des repas collectifs, des transports...

Dès lors comment éviter une nouvelle flambée épidémique quand les écoliers ainsi que les 1300 enseignants du premier degré de notre département seront rassemblés en classe, auxquels il faut ajouter tous les personnels ATSEM, AESH, animateurs et surveillants de cantine amenés à se déplacer et à entrer en contact ?

La FNEC FP FO 53 a déclenché une procédure d'alerte départementale, relative aux conditions de sécurité dans les établissements, le 16 mars et à laquelle, nous n'avons reçu aucune réponse de nos autorités hiérarchique. Une nouvelle procédure d'alerte, cette fois-ci nationale est à nouveau lancée le 23 avril. Devant l'absence de réponse du ministère de l'Education Nationale aux questions posées, la FNEC FP FO a un motif raisonnable de penser que la santé et la vie de nos collègues sont menacées par des décisions de reprise le 11 mai.

Le comité hygiène et sécurité conditions de travail (CHSCT) du ministère de l'Education nationale indique dans un avis voté par FO et FSU : "Le CHSCT M demande un dépistage généralisé aux personnels et aux élèves comme préalable à toute reprise d'activité."

L'union départementale FORCE OUVRIÈRE de la Mayenne, avec la FNEC-FP FO 53 et FO territoriaux 53, soutiennent ce vœu et exigent de M. le ministre la mise en œuvre de toutes les mesures de protection nécessaires, à savoir la mise en place d'équipements de protection à hauteur des besoins, un protocole de désinfection totale des locaux, ainsi que la mise en place de tests quotidiens.

Pour notre part, nous vous informons que nous soutiendrons tous les personnels qui refusent de retourner sur leur lieu de travail, soucieux de leur santé et de celle de leurs élèves.

L'union départementale FORCE OUVRIÈRE de la Mayenne, avec la FNEC-FP FO 53, tiennent également à vous informer de la mise en ligne d'une pétition nationale par la fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle FORCE OUVRIÈRE (FNEC-FP FO), qui a déjà recueilli la signature de plus de 50 000 personnels, parents d'élèves et citoyens.

